



APPEL AUX ARTISTES
pour l'exposition d'Arteast
“Mosaïque”

(The English version can be found on the Arteast website www.arteastottawa.com)

Galerie d'art Trinity
Centre des Arts Shenkman, 245 boul. Centrum, Orléans, ON
9 février au 14 mars 2017
lundi au dimanche 9h à 22h
Dates à retenir
Pré-inscription par courriel du 1^{er} au 21 décembre 2016
promenade@arteastottawa.com

Apporter le formulaire d'inscription et des oeuvres

Où: Studio A

3^{ème} étage du Centre des Arts Shenkman
245 boul. Centrum, Orléans, On
le samedi 7 janvier de 10h à midi

Récupération des oeuvres

le samedi 7 janvier de 16h à 16h30

Galerie d'art Trinity
Centre des Arts Shenkman

Livraison des oeuvres d'art choisies par le jury	le mercredi 8 février	11h à midi
Installation et accrochage	le mercredi 8 février	13h à 17h
Vernissage	le dimanche 12 février	13h à 15h

Récupération des oeuvres

le mercredi 15 mars de 10 h à 11h

Nous encourageons les artistes à envoyer des invitations aux gens sur leur liste personnelle.
Vous êtes responsable de reprendre vos oeuvres au moment prévu, sinon, vous devrez acquitter des frais de location de 15 \$ par jour de retard payable à ARTEAST.

Personnes-ressource:

Isabella Lévêque Bouchard: levequei@sympatico.ca 613-824-3797
Maureen Rooney Mitchell: promenade@arteastottawa.com 613-830-9224

APPORTEZ UNE COPIE DU FORMULAIRE SIGNÉ LA JOURNÉE DU JURY

RÈGLES DE L'EXPOSITION

PRIÈRE DE LIRE LE DOCUMENT AU COMPLET

Admissibilité : Ouvert aux membres d'Arteast.

1. Grandeur maximale pour les travaux en deux-dimensions: 48" de largeur et 72" de hauteur.

Tout matériel allant jusqu'à 30" de largeur devrait être encadré, sauf si une toile de style galerie est utilisée.

Tout matériel plus grand que 30" de largeur peut ne pas être encadré si les bords sont finis en noir ou en blanc ou qu'ils suivent l'oeuvre (aucune bordure non décorées n'est permises).

Les oeuvres à trois dimensions sont limités a une grandeur de 12" x 12" x 36"

2. Toute soumission doit être : une oeuvre originale en contenu, non produite dans une salle de classe et ne provenant pas d'une photo ou de l'oeuvre d'un autre artiste.

3. Un maximum de trois (3) oeuvres par artiste. Faute d'espace, il se peut que seulement une ou deux oeuvres soient retenues.

4. LA PRÉSENTATION : l'oeuvre doit être propre, sèche, prête à suspendre, équipée d'un fil de fer du calibre approprié avec anneaux robuste (en forme D ou C). Si le médium le requiert, la surface doit être protégée de façon adéquate. Les oeuvres qui ne rencontrent pas ces critères ne seront pas présentées au jury. Ces critères seront strictement mis en vigueur.

5. Toutes les oeuvres doivent être identifiées à l'endos avec le nom de l'artiste, le titre de l'oeuvre et le prix.

6. Les frais d'inscription de 5 \$ par oeuvre ne sont pas remboursables et doivent être acquittés lors de la livraison des oeuvres. (Chèque émis au nom d'Arteast ou comptant, PAS DE MONNAIE s.v.p.)

7. Le formulaire d'inscription, dûment complété, doit inclure votre choix d'implication bénévole lors de l'exposition, les frais d'inscription complets et les frais d'adhésion si cela est requis.

8. Arteast est dirigée par un groupe de bénévoles qui dépend sur l'implication active de ses membres. Tous les participant(e)s doivent aider avec l'exposition. Nous ferons notre possible pour accommoder votre choix d'activité bénévole mais il se pourrait que nous vous demandions de faire une autre tâche.

9. Les ventes seront gérées par l'artiste et le coordonnateur de la Galerie de la Ville d'Ottawa. Une commission de 25 % sera acheminée à la Trésorière d'Arteast au moment de la vente. 10 % de cette commission revient à Arteast et 15% sera remis à la Fondation du Centre des Arts Shenkman.

10. Les oeuvres doivent être à vendre et vendues telles que remises (exemple: ne peuvent pas être vendues sans le cadre ou tout autre avis d'opposition). Arteast et la ville d'Ottawa peut utiliser des images de vos oeuvres dans l'exposition pour fin de publicité sans violer la Loi sur le droit d'auteur.

11. Une fois votre inscription faite, aucun changement dans le titre de vos oeuvres ou le prix ne peut être apporté aux renseignements que vous avez fournis dans le document d'inscription. Les membres qui le désirent peuvent fournir leurs traductions de titres sur le formulaire d'inscription.

12. Les résultats du jury seront partagés aux participants pendant la semaine qui suit le jury. Seulement le résultat "dans l'exposition" ou "pas dans l'exposition" sera partagé. Aucun autre renseignement ne sera remis et aucun résultat ne sera donné lors de la récupération des oeuvres.

13. Les oeuvres doivent être sur place pour la durée de l'exposition. Le protocole pour tous est le respect des échéances pour la livraison et la récupération des oeuvres selon l'horaire prévu sinon, veuillez déléguer une personne qui le fera en votre absence.

14. La responsabilité de l'oeuvre est celle du membre même si le personnel de la galerie est sur place. L'obtention d'une assurance personnelle contre la perte ou le dommage de vos oeuvres est recommandée.

15. Il est impossible d'entreposer les oeuvres d'art, faute d'espace, alors il s'avère nécessaire d'imposer une amende de 15\$ par jour, payable à Arteast pour chaque oeuvre qui n'est pas récupérée à temps. Aucune exception ne sera faite.